

SEMILOGIE DE LA PARACHA « KEDOCHIM »
 SUITE DE L'ETUDE DU VERSET 1 et 2

Résumé antérieur :

I - Le Rouleau donne au vocable **Ada** (assemblée) le sens restrictif ne concernant que ceux ayant mission de témoignage. C'est à eux seuls que Moïse s'adressera donc. Ce vocable est à distinguer de **Kahal** pour une assemblée élargie, indifférenciée, témoin ou non, formant la cohorte du Sinaï

II - Il existe deux lectures de Bné Israël. La première, traditionnelle, voire misogyne, prétend la restreindre aux seuls fils d'Israël en écartant les femmes. (Nombreuses citations du Talmud fournies) Si tel était le cas, l'obligation de sainteté ne concernerait alors évidemment pas le sexe féminin (!)

Rappel (Lévitique 19:1) « *L'Eternel parla à Moïse en ces termes : « Parle à l'ensemble de l'assemblée des fils (?) d'Israël (**Bné Israël**) et dis leur : Soyez saints car Je suis Saint*

Vaydaber Adonaï él Moché Iémor : Dabér él kol adat bné Israél vé amarta aléhém :

II – EXAMINONS MAINTENANT LES VERSETS DE LA THORA QUI DONNENT BIEN AU VOCABLE **BNÉ UN SENS NON AMBIGÜ, CELUI **DES ENFANTS** (GARÇONS **ET FILLES**) .**

(Genèse 36:25)

« *Voici les **enfants** (**Bné**) d'Ana : Dischon et Oholibama **fil**le d'Ana »*

(Genèse 45:10)

« *Tu habiteras dans le pays de Gochen, toi et **tes enfants** (**Banékh'a**) »*

(Genèse 36:31)

« *Avant qu'un roi régnât sur **les enfants** d'Israël (**Bné Israël**) »*

(Lévitique 20 :17)

Un **couple** incestueux (donc incluant la femme) sera retranché des **enfants** du peuple (**Bné Israël**). Donc elle en faisait bien partie.

(Genèse 25:3)

« *Et **les enfants** (**Bné**) de Dédan furent les Assurim, les Jébusim et les Léoumim »*

(Genèse 25:3)

« *Et Jacob se leva et fit monter **ses enfants** (**Banav**) et ses femmes sur des **chameaux** »*

(Genèse 32:32)

« *Et c'est pourquoi **les enfants** (**Bné**) d'Israël ne mangent pas jusqu'à aujourd'hui le **nerf sciatique** »*

(Genèse 33:1)

« *Jacob partagea **ses enfants** (**Banim**) entre Léa, Rachel et les deux servantes »*

(NB : les enfants de Jacob, filles incluses sont aussi les enfants d'Israël, son second nom)

(idem Genèse 33:1) (idem Genèse 33:2) (idem Genèse 33:5) (idem Genèse 33:6) (idem Genèse 33:7)

(Exode 21 : 4 -6)

« *Si son maître lui donne une femme et qu'elle lui donne des **fil**s **et des filles** et qu'il **dise** : J'aime ma femme et **mes enfants** (**Banaï**) »*

(Deutéronome 5:29)

« *Afin qu'ils soient heureux à jamais, eux et leurs **enfants** (**Banim**)*

1

(Deutéronome 6:7)

« *Tu les inculqueras à tes **enfants** (**Banékh'a**) et tu en parleras quand tu seras*

« dans ta maison.... »

(idem Deutéronome 11:19) « Vous les enseignerez à vos enfants (Banékh'em)

(Deutéronome 11:21) « Afin que soient nombreux les jours de vos enfants (Banékh'em)

(Deutéronome 24:16) « Les pères ne seront pas mis à mort pour leurs enfants et les enfants pour leurs pères »

(Deutéronome 28:51) « La famine sera telle que les mères mangeront en secret (le cadavre de) leurs enfants »

(Deutéronome 30:3) « Les choses révélées sont pour nous et pour nos enfants à tout jamais »

(Deutéronome 32:46) « Vous devez prescrire à vos enfants ces paroles »

III – RAPPELONS ENFIN DEUX ÉVIDENCES ALLANT A L'ENCONTRE DE CERTAINES POSITIONS SEXISTES :

1°) Contrairement à ce que laisseraient à penser les élucubrations misogynes des rabbins talmudiques ou de certains actuels dits traditionalistes, et que j'avais relevés dans l'entretien précédent, les prescriptions de la Thora font que les femmes avaient parfaitement l'accès à la purification en allant, elles aussi à l'autel, (et même avaient le devoir expressément consigné d'y accéder),(Exemple : Lévitique 15 : v 28-30)

Or le souci de rester pur(e) (par le contrôle des impuretés des instincts alimentaire, sexuel ou agressif notamment) est un maillon estimé indispensable, quoique très insuffisant, pour accéder à la sainteté telle que le concevait idéalement le Rouleau.

2°) L'obligation d'enseigner de la Thora autant les hommes que les femmes sera rappelé et confirmé par un passage rétrospectif dans le livre de Josué (Josué 8:35)

« Et il n'y eut point de paroles, de tout ce que Moïse avait prescrit, que Josué ne lût en présence de toute l'assemblée d'Israël, des femmes, des enfants et des étrangers qui marchaient au milieu d'eux.

Résumons ce troisième entretien

J'espère, par toutes ces citations surabondantes et probantes de la Thora, avoir démontré que bien des rabbins du Talmud qui prenaient prétexte de l'ambiguïté en double sens de Bné Israël, ont manipulé le Rouleau pour tenter d'exclure les femmes de l'étude égalitaire de la Thora et donc indirectement et par ce biais, leur rendre quasi impossible l'accès à la Kédoucha.

La pensée libérale a, sur ce sujet et fort heureusement, remis la pratique à l'heure d'une vraie orthodoxie en donnant les stricts mêmes droits rituels aux femmes,.

(A SUIVRE)